

N° 90 Du 24 mars 1806

6202

Laissez passer librement *Charles Peyralbe* *Coursivier de la commune de Saint-Louis* natif de *Halvignac* département de *l'Aantal* domicilié à *id.* municipalité

de *id.* département de *l'Aantal* âgé de *21* ans, taille *front* *petit* — nez *bien fait* bouche *petite* sourcils *châtains* yeux *roux* visage *allant en l'air* menton *large*

inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.° *ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.*

Le présent passeport valable pour *1* décades seulement, pour sortir du territoire de la République. Délivré d'après l'avis approbatif de *Sous-préfet de Saint-Louis* et sur l'attestation du citoyen *Jandriquill* demeurant à *id.* et du citoyen *Jean Cantogermet* demeurant à *id.* lesquels ont signé avec nous. *Charles Peyralbe* *et après faire*

Callouzellet — *Guilloum*

N° 91. Du 28 juil.

Laissez passer librement *Gérard Bruel* *Coursivier de la commune de Saint-Louis* natif de *id.* département de *l'Aantal* domicilié à *id.* municipalité

de *id.* département de *l'Aantal* âgé de *23* ans, taille *front* *ouvert* — nez *aquitain* bouche *petite* sourcils *châtains* yeux *gris* visage *ovale* menton *roulé*

inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.° *ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.*

Le présent passeport valable pour *1* décades seulement, pour sortir du territoire de la République. Délivré d'après l'avis approbatif de *Maire de Saint-Louis* et sur l'attestation du citoyen *Pierre Gault* demeurant à *id.* et du citoyen *Jean Baptiste Herin* demeurant à *id.* lesquels ont signé avec nous. *et tel Bruel*

P. Gault *P. Herin*

N° 92. Du 2 juil.

Laissez passer librement *Antoine Bruel* natif de *id.* département de *l'Aantal* domicilié à *id.* municipalité

de *id.* département de *l'Aantal* âgé de *39* ans, taille *front* *ouvert* — nez *aquitain* bouche *ouverte* sourcils *châtains* yeux *gris* visage *ovale* menton *roulé*

inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.° *ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.*

Le présent passeport valable pour *1* décades seulement, pour sortir du territoire de la République. Délivré d'après l'avis approbatif de *Maire de Rouffiac* et sur l'attestation du citoyen *Jean Gault* demeurant à *id.* et du citoyen *Jean Baptiste Bruel* demeurant à *id.* lesquels ont signé avec nous. *et tel Bruel*

P. Gault *J. Bruel*

Fait compte à M. Patis jusqu'à ce jour

A
B
C
D
E
F
G
H
J
L
A
N
O
P
Q
R
S
T
V
X
Y